

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé du module : Etudiant.e et ses environnements 1.1 TP

2023-2024

Code : S.SI.370.1105. F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence au cours est obligatoire

3. Prérequis

Avoir validé le module

Avoir suivi le module

Pas de prérequis

Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences Bb1 Bb2 Bb3 Bb4

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences Cb1 Cb2 Cb3 Cb4

D. Rôle de Leader : Compétences Db1 Db2 Db3 Db4

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences Fb1 Fb2 Fb3 Fb4

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences Gb1 Gb2 Gb3 Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage

Objectif général d'apprentissage

- Débuter son projet personnel de professionnalisation : parcours de formation, de formation pratique, de carrière

Apprentissages Critiques

- Se situer dans le milieu professionnel infirmier, en se familiarisant avec le référentiel de compétences au niveau de 1ère année (niveau novice)
- Se situer en tant que futur.e infirmier.ère au niveau social, au niveau académique, et dans le milieu personnel, avec ses valeurs
- Identifier, puis mobiliser et combiner les savoirs, savoir-faire, savoir-être, ainsi que les savoirs à acquérir et les savoirs acquis

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

- Le référentiel de compétences de l'infirmier.ère Bachelor
- Le projet de formation
- Les activités pédagogiques de préparation aux stages, en fonction des stages à venir
- Les activités pédagogiques de mobilisation des ressources du semestre en perspective des stages à venir
- Le bilan des compétences
- Le projet de stage
- Les notions de base de pharmacologie et de calcul professionnel infirmier

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input checked="" type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input checked="" type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | |

6. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|---|--------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : évaluation continue des productions |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus ou document équivalent. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation Remédiation possible Pas de remédiation
 Examen complémentaire Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

Outre la bibliographie ci-dessous, chaque cours ou atelier peut s'accompagner d'une bibliographie plus spécifique. La fourniture ou non de documentation, voire de dossier documentaire est laissée à la libre appréciation des enseignants concernés.

Ball, J., Bindler, R., Cohen, K., & Shaw, M. (2019). *Soins infirmiers en pédiatrie* (3^e éd.). Pearson ERPI.

Brunner, L. S., Suddarth, D. S., Smeltzer, S. C., & Bare, B. (2011). *Soins infirmiers : médecine et chirurgie* (5^e éd., Vol. 1-6). De Boeck Université.

Deglin, J. H., Vallerand, A. H., Sanoski, C. A., & Laplante, H. (2020). *Guide des médicaments* (5^e éd.). Pearson ERPI.

Doyon, O., & Longpré, S. (Éds.). (2022). *Evaluation clinique d'une personne symptomatique* (2^e éd.). Pearson ERPI.

HES-SO, (2022). Plan d'études cadre 2022 Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers.

[PEC 2022 Fil BSc Soins infirmiers.pdf \(hesav.ch\)](https://www.hesav.ch/pec-2022-fil-bsc-soins-infirmiers.pdf)

Ladewig, P. A. W., London, M. L., & Davidson, M. R. (2019). *Soins infirmiers en périnatalité* (5^e éd.). Pearson ERPI.

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020). [RS 811.21 - Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé \(LPSan\) \(admin.ch\)](#)

Morgan, K. I., & Townsend, M. C. (2022). *Psychiatrie et santé mentale* (3^e éd.). Pearson ERPI.

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (=OCPSan ; RS 811.212 ; le 1er février 2020). [RS 811.212 - Ordonnance du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan \(Ordonnance relative aux compétences LPSan, OCPSan\) \(admin.ch\)](#)

Voyer, P. (2020). *Soins infirmiers aux aînés en pertes d'autonomie* (3^e éd.). Pearson ERPI.

10. Enseignant.e.s

Responsable de module : Aline Sauthier Despont

Descriptif validé le 5 septembre 2023, **par la Responsable de Programme Temps plein** : Mme Amelia Didier